

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

627^e séance

Vendredi 18 juin 2010, à 15 heures
Vienne

Président : M. Dumitru Dorin Prunariu (Roumanie)

La séance est ouverte à 15 h 20.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte notre séance du Comité.

Cette après-midi, nous allons par conséquent poursuivre et conclure l'examen du Rapport du Comité à l'Assemblée générale. Il s'agit de notre point 17. Nous ouvrons ici la 627^e séance.

Adoption du Rapport

Document A/AC.105/L.279/Add.1, Add.2 et Add.3

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le paragraphe 49 est à l'étude. Le secrétariat va donner lecture de la formulation du paragraphe 49 tel qu'il a été proposé. Le secrétariat vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le paragraphe 49 se lirait comme suit :

“Le Comité a noté avec satisfaction la disponibilité accrue de données spatiales pour appuyer les activités de gestion des catastrophes et en particulier les interventions d'urgence par le biais de plusieurs mécanismes, entre autres la Charte internationale pour les catastrophes, l'Initiative Sentinelle Asie, et l'Initiative GMES en Europe.”

Après, nous avons un paragraphe 49bis qui se lirait comme suit :

“Le Comité a noté le travail fait dans le cadre de Space Aid d'ONU-SPIDER qui aide les utilisateurs finals intéressés à obtenir et utiliser toutes les informations spatiales que les mécanismes et les initiatives existants mettent à disposition à l'appui des interventions d'urgence.”

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat pour ces précisions concernant le paragraphe 49. Donc, nous avons maintenant un paragraphe 49 et un paragraphe 49bis.

Avez-vous des observations à faire sur le paragraphe 49, 49 uniquement ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 49 est donc adopté.*

Paragraphe 49bis, tel que le secrétariat vient d'en donner lecture. Avez-vous des observations ? *Le paragraphe 49bis est donc adopté.*

Paragraphe 50 et 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 50 et 51. Nous avons deux nouvelles propositions qui nous ont été présentées par le Canada. Le Canada, vous avez la parole. Est-ce que vous pouvez nous lire votre proposition pour les deux prochains paragraphes.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, mais je pense que le secrétariat a quelque chose à dire à ce sujet. Donc, je pense que le secrétariat devrait intervenir.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Canada. Je donne la parole à la Directrice du Bureau des affaires spatiales.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais également remercier le délégué du Canada.

Je voulais juste revenir un petit peu en arrière et vous renvoyer à la résolution qui a été adoptée par l'Assemblée générale lors de sa 61^e session, document A/Res./61/110. Il s'agit d'une résolution concernant la création de l'ONU-SPIDER.

Au paragraphe 6 de cette résolution, il est dit :

“Il est décidé de mettre en place un programme au sein du système des Nations Unies afin de prévoir un accès universel à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales pertinentes, à tout type d'informations et services spatiaux pertinents en matière de gestion des catastrophes afin d'appuyer tout le cycle de gestion des catastrophes.”

Et après, cette résolution ajoute au paragraphe 7 :

“convient que le programme sera appuyé par des contributions volontaires”.

Par conséquent, Monsieur le Président, c'est la raison pour laquelle nous avons beaucoup travaillé pour pouvoir obtenir des contributions volontaires.

Après, que s'est-il passé en février ? En février, nous avons estimé qu'il était nécessaire de créer un nouveau fonds d'affectation spéciale afin de recevoir des fonds spécifiques pour l'une des activités d'ONU-SPIDER à savoir l'appui pour la gestion des catastrophes. Lorsque nous avons discuté des détails, à ce moment-là les services de gestion financière nous ont indiqué qu'il n'était pas nécessaire de créer un nouveau fonds d'affectation spéciale et qu'il était suffisant de créer un compte séparé dans l'actuel fonds d'affectation spéciale. Donc il s'agit d'un Fonds pour les applications spatiales. Voilà quel est le nom de ce fonds.

Compte tenu du fait que la nécessité de créer un compte séparé porte sur la création d'un compte séparé et non pas sur la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas besoin de recevoir un mandat de la part du contrôleur au sein du système des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle nous devons juste vous informer mais nous

n'avons pas besoin d'une adoption spécifique de ce compte séparé.

Je voulais également ajouter qu'il y a eu plusieurs catastrophes pour lesquelles OCHA nous a demandé des images de haute résolution et nous savions à l'époque que seul le GOI disposait de ce type d'information, mais nous n'avons pas pu acheter ces informations. Donc nous avons, dans la mesure de nos moyens, essayé d'aider OCHA, l'Agence qui s'occupe des réfugiés.

Il y a eu également un autre exemple que l'on pourrait citer au Guatemala, nous avons dû aider parce qu'il y avait sécheresse et là encore une fois, nous n'avons pas pu obtenir les informations demandées.

Ce que je veux dire ici, Monsieur le Président, c'est que nous faisons ce que nous pouvons avec les moyens du bord lorsqu'il y a une catastrophe et on ne peut pas fournir toutes les informations demandées. Encore une fois, il s'agit ici d'un compte séparé et non pas d'un nouveau fonds d'affectation spéciale. Vous avez parfois des situations où les images doivent obligatoirement être achetées et nous avons également nos procédures en matière d'achat donc il faut absolument que ces procédures soient respectées. Il faut éviter surtout les doublons.

Mais, encore une fois, lorsque vous avez une catastrophe de ce type, en général nous commençons à faire la quête pour essayer d'obtenir des contributions supplémentaires.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie Mme Othman. Est-ce que ces explications vous conviennent ? Le Canada, vous avez la parole. Vous souhaitez reformuler le paragraphe 50 ? Non. L'Inde, vous avez la parole.

M. S. K. SHIVAKUMAR (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais rappeler que la coopération dans le domaine de la gestion des catastrophes est une initiative importante, mais les efforts sont des efforts volontaires. Donc lorsque l'on parle d'acheter des données, cela aura un coût, et je pense que cela peut avoir également un effet dissuasif pour certaines agences spatiales. Je pense, par conséquent, qu'il faut être très prudent.

Ma suggestion serait d'essayer de voir si les contributions pourraient être interprétées comme étant des contributions en nature également et pas forcément des contributions en espèces. Parce que si j'ai bien compris ce qui a été dit par Mme Othman, on parle de contributions. Pourquoi est-ce que contributions doit être interprété comme voulant dire contributions en espèces ? Est-ce qu'il pourrait s'agir de contributions en nature par

exemple ? Parce que même les opérateurs privés pourraient tout à fait transmettre des données lorsque vous avez catastrophes naturelles et pourraient les transmettre à titre gracieux. Donc, il s'agirait de contributions en nature dans ce cas.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Inde. Il ne s'agit pas ici d'ouvrir un débat sur cette question. Nous en sommes à l'approbation du rapport. Donc, je voudrais vous demander de vous exprimer uniquement sur les paragraphes du rapport. Si vous avez des propositions à faire, transmettez-nous ces propositions.

Le Canada, vous avez la parole.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier le Bureau des affaires spatiales pour ses explications exhaustives.

Nous souhaiterions proposer une petite modification au paragraphe 50. On pourrait avoir un paragraphe 50*bis* et on modifierait également le paragraphe 51. Vous avez reçu un document avec nos modifications, donc le paragraphe 50 se lirait comme suit :

“En outre, le Comité a noté que le Bureau des affaires spatiales avait établi comme indiqué dans le document A/AC.105/2010/CRP.11, un fonds Space Aid dans le cadre de l'actuel fonds d'affectation spéciale pour le Programme des Nations Unies. Ce compte séparé servirait à recevoir des fonds de soutien aux objectifs de Space Aid. Le Comité a aussi noté que le Bureau des affaires spatiales informerait les États membres sur ce fonds et les inviterait à y contribuer.”

Voilà le nouveau paragraphe 50. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Vous avez entendu la proposition du Canada. Avez-vous des observations à faire ? Il n'y a pas d'observations. Le représentant du Canada a soumis son texte au secrétariat et donc la proposition qui vient d'être lue par le Canada sera notre nouveau paragraphe 50. *Ce nouveau paragraphe 50 est donc adopté.*

Passons au paragraphe 51. Le Canada, vous avez la parole.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 51. Nous souhaiterions supprimer le texte actuel et le remplacer par deux nouveaux paragraphes.

Le premier paragraphe se lirait comme suit :

“Le Comité a également demandé au Bureau des affaires spatiales de respecter la Charte relative aux situations de catastrophes naturelles Sentinelle Asie, le projet GMES, services et applications pour les réponses aux urgences, le projet SERVIR, et les autres, afin de mettre en place une interface avec l'ONU-SPIDER pour éviter les doublons et les chevauchements. Le Bureau des affaires spatiales doit rendre compte au Sous-Comité scientifique et technique lors de la prochaine session.”

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Canada. Est-ce que vous souhaitez que l'on répète ? Des objections ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 51, tel que reformulé par le Canada, est adopté.*

Le Canada, vous avez encore la parole pour le paragraphe que vous souhaitez ajouter.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous souhaiterions que l'on reflète véritablement le débat qui s'est tenu au titre du point 8. Nous souhaiterions que le paragraphe 51*bis* se lise comme suit :

“L'avis a été exprimé que l'utilisation du fonds Space Aid pourrait induire des chevauchements dans l'accès aux ressources disponibles en réponse aux catastrophes. La délégation a souligné que l'acquisition d'imagerie par l'ONU-SPIDER pour réduire la disponibilité des opérateurs du secteur privé qui exploitent des satellites de télédétection et qui fournissent des données à titre gracieux, comme beaucoup d'entre eux le font. La délégation a également souligné que la préparation aux urgences et le redressement relevaient de la responsabilité des États membres des Nations Unies.”

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Canada. Avez-vous des observations à faire sur ce nouveau paragraphe 51 ? Il n'y a pas d'observations. *Le paragraphe 51*bis* est adopté.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Évolution récente des systèmes mondiaux de navigation par satellite. Paragraphe 52. Le Japon.

M. K. MIYAZAKI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mon

commentaire ne porte pas sur le paragraphe 52 mais sur les systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes. Lorsque nous sommes intervenus nous avons parlé des activités que nous avons réalisées dans le cadre de Sentinelle Asie. Nous souhaiterions par conséquent que ces informations figurent dans le rapport. Ma suggestion est, par conséquent, la suivante :

“Un avis a été exprimé que de nombreux efforts seront réalisés afin que Sentinelle Asie soit plus efficace et soit plus accessible aux utilisateurs, soit plus convivial en espérant que plus de gouvernements et plus d’institutions utiliseront ce projet. Un autre avis a également été exprimé concernant les activités de Sentinelle Asie, y compris les résultats et les enseignements tirés qui peuvent fournir des idées et des modèles utiles pour les activités d’appui à la gestion des catastrophes dans d’autres régions où il n’y a pas d’initiative identique à Sentinelle Asie.”

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie le Japon pour cette proposition. Où est-ce que vous souhaitez introduire ce paragraphe exactement ?

M. K. MIYAZAKI (Japon) [*interprétation de l’anglais*] : Après le paragraphe 47. Il s’agirait du paragraphe 47bis.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Je remercie le Japon. Est-ce que vous pouvez transmettre au secrétariat une copie du texte que vous venez de lire ?

Est-ce que vous avez des observations sur le paragraphe 47bis tel que le Japon vient d’en donner lecture ? Il s’agit d’un paragraphe concernant Sentinelle Asie. Le Japon.

M. K. MIYAZAKI (Japon) [*interprétation de l’anglais*] : Nous estimons qu’il serait peut-être préférable d’ajouter ce paragraphe après le paragraphe 49, avant le paragraphe proposé par la Suisse, entre le paragraphe 49 et 49bis. Je pense qu’il vaut mieux placer votre paragraphe à cet endroit-là, si vous êtes d’accord. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Avez-vous des observations sur le nouveau paragraphe dont vient de donner lecture le Japon ? Donc il s’agirait du paragraphe 49ter. Il n’y a pas d’objections, *ce paragraphe est adopté.*

Paragraphe 52. Des observations ? Non. *Le paragraphe 52 est adopté.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 53. Des observations ? Non. *Le paragraphe 53 est adopté.*

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 54. Des observations ? Non. *Le paragraphe 54 est adopté.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 55. Pas d’observations. *Le paragraphe 55 est adopté.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 56. *Le paragraphe 56 est adopté.*

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 57. Des observations ? *Le paragraphe 57 est adopté.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 58. Des observations sur le paragraphe 58 ? *Le paragraphe 58 est adopté.*

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 59. Des observations sur le paragraphe 59 ? *Le paragraphe 59 est adopté.*

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 60. Des observations ? *Adopté.*

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Utilisation des sources d’énergie nucléaires dans l’espace. Paragraphe 61. Des observations ? *Le paragraphe 61 est adopté.*

Paragraphe 62

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 62. Des observations ? *Le paragraphe 62 est adopté.*

Paragraphe 63

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l’anglais*] : Paragraphe 63. Des observations ? *Le 63 est adopté.*

Paragraphe 64

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 64. Il n'y a pas d'observations. *Le paragraphe 64 est adopté.*

Je donne la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, le secrétariat est saisi d'une proposition de la délégation du Venezuela visant à inclure ici un nouveau paragraphe 64*bis*. Nous allons vous en donner lecture en anglais :

“Un avis a été exprimé selon lequel les liens entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient être renforcés, l'objectif étant de promouvoir des normes internationales relatives aux questions examinées par le Sous-Comité scientifique et technique au titre de ce point de l'ordre du jour, ainsi que pour les questions relatives aux débris spatiaux et à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.”

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat. Merci pour ces précisions, ces explications. Y a-t-il des observations sur la proposition du Venezuela visant à introduire ici un paragraphe 64*bis* tel qu'il vous a été lu par le secrétariat ? Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 64*bis* est donc adopté.*

Paragraphe 65

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 65. Vous voyez qu'au début du paragraphe 65, il faut ajouter “Quelques délégations ont exprimé l'avis que, etc. etc.”. Je voudrais savoir s'il y a des observations sur le paragraphe 65. Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 65 est adopté.*

Paragraphe 66

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 66. Même chose que dans le paragraphe 66. “Quelques délégations étaient d'avis que, etc. etc.”. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 66 ? Non. *Le paragraphe 66 est donc adopté.*

Paragraphe 67

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : VII. Objets géocroiseurs. Paragraphe 67. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 67 est donc adopté.*

Paragraphe 68

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 68. Y a-t-il des observations ? La Chine, allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, à la dernière ligne du paragraphe 68, il faudrait biffer le paragraphe 151 et ne mentionner que le paragraphe 152. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine. Merci pour votre proposition, Monsieur. Le secrétariat est en train de vérifier. Y a-t-il des observations sur la proposition de la Chine ? Il s'agirait ici de biffer au paragraphe 68, à la dernière ligne, la mention du paragraphe 151 et, bien sûr, la conjonction de coordination “et”, donc on garderait uniquement le paragraphe 152. Y a-t-il des observations ? Cela ne semble pas être le cas. Avec la modification proposée par la Chine, *le paragraphe 68 est donc adopté.*

Paragraphe 69

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 69. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 69 ? Oui, le Mexique, allez-y.

M. S. CAMACHO LARA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. L'observation que je voulais faire porte en fait sur deux paragraphes, sur le paragraphe 69 et le paragraphe 73.

Si vous me le permettez et si vous regardez l'information qui figure dans ces deux paragraphes 69 et 73 est assez similaire. Nous pensons que le paragraphe 73 est plus concis, plus ramassé et pourrait en fait être placé après le paragraphe 68. Au paragraphe 68, dans la version espagnole, je n'ai pas la version anglaise sous les yeux, on dit ici, c'est le début du paragraphe :

“Le Comité a noté qu'en marge de sa cinquante-troisième session, l'équipe sur les objets géocroiseurs s'était réunie trois fois [*Il s'agit en fait du paragraphe 69 même si le délégué a dit 68*] afin d'examiner entre autres les résumés des travaux d'un atelier tenu, etc. etc. et d'un rapport mentionné auparavant.”

Ces deux mentions sont mentionnées au paragraphe 73 que nous aurions placé après le paragraphe 68 qui deviendrait le paragraphe 68*bis* et nous bifferions le reste du paragraphe.

Nous avons distribué au secrétariat le texte en anglais. Peut-être le secrétariat pourrait nous en

donner lecture, en anglais bien sûr. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Mexique pour sa proposition. Le secrétariat, allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 73, on le déplace. Il deviendrait donc le paragraphe 68*bis*.

Au paragraphe 69, on dirait la chose suivante :

“Le Comité a noté qu’en marge de sa cinquante-troisième session, l’équipe sur les objets géocroiseurs s’était réunie trois fois afin d’examiner entre autres les résumés des travaux d’un atelier et d’un rapport mentionné au paragraphe 68*bis*.”

C’est tout. Je vous remercie, Monsieur le Président. Et ensuite vous biffez le reste du paragraphe 69.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il des observations sur la proposition faite par le représentant du Mexique visant à mettre le paragraphe 73 après le paragraphe 68, en faire le paragraphe 68*bis*, et visant également à reformuler le paragraphe 69*bis* tel que cela vous en a été donné lecture par le secrétariat ?

S’il n’y a pas d’observations, le paragraphe 68*bis* est adopté ainsi que le paragraphe 69 tel que modifié par le Mexique et le secrétariat. Merci.

Paragraphe 70

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 70. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 70 ? Cela ne semble pas être le cas. Le paragraphe 70 est donc adopté.

Paragraphe 71

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 71. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 71 ? Non. Le paragraphe 71 est donc adopté.

Paragraphe 72

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 72. Des observations sur le paragraphe 72 ? Non. Le paragraphe 72 est donc adopté.

Paragraphe 74

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous passons donc à l’orbite des satellites géostationnaires, nature physique et caractéristiques techniques. Utilisation et applications notamment dans le domaine des

communications spatiales et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l’Union internationale des télécommunications. Paragraphe 74. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 74 ? Non. Le paragraphe 74 est donc adopté.

Paragraphe 75

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 75. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 75 ? Non. Le paragraphe 75 est donc adopté.

Paragraphe 76

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 76. Là encore, il faudra ajouter “Quelques délégations, celles-ci ont estimé, etc. etc.”. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 76 qui commencerait par les mots “Quelques délégations” et ensuite “ont estimé que”. Il n’y a pas d’observations ? Dans ce cas, le paragraphe 76 est adopté.

Paragraphe 77

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : 9. Initiatives internationales sur la météorologie spatiale. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 77, le premier paragraphe ? Non. Celui-ci est adopté.

Paragraphe 78

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 78. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 78 ? Non. Le paragraphe 78 est donc adopté.

Paragraphe 79

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 79. Des observations sur le paragraphe 79 ? Non. Le paragraphe 79 est donc adopté.

Paragraphe 80

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 80. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 80 ? Non. Le paragraphe 80 est donc adopté.

Paragraphe 81

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : 10. Viabilité à long terme des activités spatiales. Paragraphe 81. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 81 ? Non. Le paragraphe 81 est donc adopté.

Paragraphe 82

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 82. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 82 est donc adopté.*

Paragraphe 83

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 83. Des observations, Mesdames et Messieurs ? Non. *Adopté.*

Paragraphe 84

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 84. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 84 ? Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 84 est donc adopté.*

Paragraphe 85

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 85. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 85 est donc adopté.*

Paragraphe 86

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 86. Des observations ? La Chine, allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il y a un petit problème à la dernière phrase dans la cote du document, il faudrait dire L.277 et pas tout simplement 277 au paragraphe 86. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, effectivement, c'est vrai qu'à la fin du paragraphe vous avez vu juste, la cote exacte est A/AC.105/L.277. Il faut rajouter L. C'est une petite erreur qui s'est glissée. Merci la Chine.

Y a-t-il des observations sur le paragraphe 86 ? Non. Le paragraphe 86 avec la correction de la Chine est donc adopté.

Paragraphe 87

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 87. Des observations sur le paragraphe 87 ? Non. *Le paragraphe 85 est donc adopté.*

Paragraphe 88

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 88. Des observations ? La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président.

Paragraphe 88 : "Nous invitons les observateurs permanents du Comité à présenter des

informations sur les activités". Je pense qu'il faudrait rajouter ici "les États membres", avant les observateurs permanents.

Nous avons examiné le paragraphe 87 et dans le paragraphe 87 vous invitez les États membres à soumettre leurs vues, leurs observations sur la version visée sur les termes de référence. Donc, ils n'ont pas la possibilité de se prononcer sur les activités. Donc, je pense qu'au paragraphe 88, il serait bon de proposer, avant de dire "Il est convenu d'inviter les observateurs permanents", on rajoute "les États membres", donc "inviter les États membres et les observateurs permanents". Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine. La proposition de la Chine vise à rajouter au paragraphe 88, au début, "est convenu d'inviter les États membres et les observateurs permanents".

Y a-t-il des observations sur ce paragraphe avec la proposition de la Chine ? La Fédération de Russie, allez-y.

M. E.V. CHERNUKHIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question à vous poser. Est-ce que les États membres ne fournissent pas déjà cette information ? C'est la question que je vous pose. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie. Merci pour cette question, Monsieur. Le secrétariat va vérifier. Nous allons revenir un petit peu plus tard à ce paragraphe. On va surseoir à son adoption.

Paragraphe 89

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons passer au paragraphe 89. Y a-t-il des observations au titre du paragraphe 89 ? Non. *Celui-ci est donc adopté.*

Paragraphe 90

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 90. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 90 ? Non. *Le paragraphe 90 est donc adopté.*

Paragraphe 91

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 91. Des observations ? Non. *Le paragraphe 91 est donc adopté.*

Paragraphe 92

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 92. Y a-t-il des

observations sur le paragraphe 92 ? Non. *Le paragraphe 92 est donc adopté.*

Paragraphe 88

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons revenir au paragraphe 88. Nous allons commencer à inviter les États membres également selon la procédure établie. La proposition visant à ajouter au paragraphe 88 “les États membres”, donc “est convenu d’inviter les États membres et les observateurs permanents du Comité”, telle que proposée par la Chine. Y a-t-il des observations sur cette proposition faite par la Chine au paragraphe 88 ? Non. *Le paragraphe 88 est donc adopté tel qu’amendé par la Chine, avec ajout des États membres.*

Paragraphe 92bis

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons décidé après le paragraphe 92 de faire figurer un paragraphe 92bis. Il doit figurer ici au titre du paragraphe 92bis, le paragraphe 47 du document principal, le L.279.

Ça a déjà fait l’objet d’un accord lorsque nous avons examiné le document L.279. L’inclusion du paragraphe 49bis [*Il y a un problème en cabine espagnole. Ça fonctionne dit le Venezuela*].

Donc, je répète. Nous avons déjà décidé de faire figurer ici le texte du 49bis avec le texte du paragraphe 47 du document principal L.279. *Il en est donc ainsi décidé.*

Paragraphe 93

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 93. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 93 ? La Chine, allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 93, je pense qu’il y a plus d’une délégation qui a exprimé ce point de vue, donc il faudrait changer et dire “Plusieurs délégations”, ne pas dire “Le point de vue a été exprimé”, ou “Quelques délégations”, je ne sais plus exactement ce que l’on dit pour “*Some delegations*”, “Quelques délégations”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine pour sa proposition. La Chine propose donc de faire démarrer le paragraphe 93 par “Quelques délégations étaient d’avis que les travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales, etc. etc.”. Y a-t-il des observations sur cette proposition sur le paragraphe 93 tel qu’amendé par la Chine ? Non. *Le paragraphe 93 est donc adopté.*

Paragraphe 94

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 94. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 94 ? Non. *Le paragraphe 94 est donc adopté.*

Paragraphe 95

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 95. Des observations sur ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 95 est donc adopté.*

Paragraphe 96

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 96. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 96 ? Non. *Le paragraphe 96 est donc adopté.*

Paragraphe 97

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 97. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 97 ? Oui, le Canada. Allez-y, Monsieur.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 97, nous vous proposons d’enlever tout ce qui figure après les régimes nationaux de réglementation et de dire “la mise en place de régimes nationaux qui devraient être examinés”. À la dernière ligne “les régimes nationaux qui devraient être examinés”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : C’est ce que propose le Canada. On dirait “les régimes nationaux qui devraient être examinés” à la place de “pourraient être examinés”. Je voudrais savoir s’il y a des observations sur le paragraphe 97 tel qu’amendé par le Canada ? Non, pas d’observations. *Le paragraphe 97, tel qu’amendé par le Canada, est adopté.*

Paragraphe 98

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 98. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 98 ? Le Venezuela. Allez-y, Monsieur.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Le paragraphe 98 ne reflète pas exactement ce que nous avons dit. Il faudrait donc le modifier et dire la chose suivante :

“Le point de vue a été exprimé que les décisions relatives à ce point de l’ordre du jour relèvent de la responsabilité exclusive des États membres de ce Comité.”

C’est tout, Monsieur le Président. C’est l’idée que nous avons voulu transmettre dans la

déclaration que nous avons faite au titre de ce point de l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au Venezuela. Alors, vous voulez dire au paragraphe 98 :

“Le point de vue a été exprimé que les États membres étaient responsables...”

Pardon. Le secrétariat va me corriger parce qu'apparemment, il a la version exacte. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. On dirait au paragraphe 98 :

“Le point de vue a été exprimé que les décisions relatives à ce point de l'ordre du jour relevaient exclusivement de la responsabilité des États membres du Comité.”

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat pour cette précision. Y a-t-il des observations sur la proposition du Venezuela ? Non. *Le paragraphe 98, avec la modification proposée par le Venezuela, est adopté.*

Paragraphe 99

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : 11. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique. Paragraphe 99. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 99 ? Non. Le Canada. Allez-y, Monsieur.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Pardon, Monsieur le Président. J'ai une question à vous poser quant à la durée du Sous-Comité scientifique et technique par rapport au Sous-Comité juridique. Est-ce que l'on pourrait donner ces journées qui sont alloués au Sous-Comité juridique au Sous-Comité scientifique et technique ? Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vais donner la parole au secrétariat pour qu'il vous donne des éléments de réponse. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Dans la dernière partie du projet de rapport, cette après-midi, lorsqu'il s'agira de l'additif 3 qui n'est pas encore à votre disposition, vous verrez les décisions et la teneur des débats, les décisions au titre des questions diverses sur l'organisation des travaux. Nous avons beaucoup débattu sur la manière d'optimiser et de

rationaliser le fonctionnement de notre Comité. Je vous encourage à lire ces paragraphes, M. le représentant du Canada. Nous avons pris des décisions et je pense que ces paragraphes répondront à vos questions. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au secrétariat. Y a-t-il d'autres observations sur ce paragraphe 99 ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de l'adopter. *Il en est ainsi décidé.*

Paragraphe 100

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 100. C'est un paragraphe assez long puisqu'y figure le projet d'ordre du jour. La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 100. Le secrétariat pourrait-il se pencher sur le point 8 de la viabilité à long terme des activités spatiales, “Il est rendu compte des travaux prévus en 2011 au paragraphe AAA ci-dessus.” Il faudrait dire quel sera ce paragraphe. Merci de l'indiquer.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons vérifier pour voir quel est le numéro du paragraphe qui devrait figurer ici. La Chine a la parole. Allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour faciliter nos travaux, peut-être pourrait-on revenir à ce qui avait été dit l'année dernière pour avoir une idée précise du travail à accomplir. L'année dernière dans le rapport 64/22, il y a un plan de travail pluriannuel, pour qu'on sache exactement les activités qui seront entreprises en 2011. Je pense que cela pourrait être repris cette année. Il suffirait tout simplement de citer le rapport de l'année dernière, puisque ce qui s'appliquait au plan de travail précédent s'appliquera également au plan de travail suivant.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, effectivement, c'est vrai que c'est mentionné dans le rapport de l'année dernière, dans le plan de travail, parce que c'était pour la période 2010-2011. On va modifier et on va dire tel que reflété dans le document 64/22 avec le numéro du paragraphe, en disant qu'il s'agit du document de l'année dernière.

Je voudrais savoir s'il y a d'autres observations au titre de ce paragraphe 100 ? Non. *Le paragraphe 100, tel que modifié au point 8 d), est adopté.*

Paragraphe 101

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 101. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 101 ? Non. *Le paragraphe 101 est donc adopté.* La Chine, allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser, je reviens à la charge. J'ai lu ce paragraphe et j'ai quelques doutes quant au groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, parce que celui-ci ne dispose pas d'un plan de travail pluriannuel. Nous ne disposons que d'un plan de travail pluriannuel pour ce nouveau point de l'ordre du jour. Je ne sais pas si on devrait mentionner que celui-ci devrait se réunir dans le cadre du plan de travail pluriannuel. Je pense que ce n'est qu'en février de l'année prochaine que nous aurons un plan de travail pluriannuel pour ce groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

Donc, peut-être pourrions-nous dire "*In accordance with the workplan*" parce que tous les autres groupes de travail ont un plan de travail pluriannuel mais ce n'est pas le cas du groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine. Lundi après-midi, je vous le rappelle, le groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales s'est réuni. Il s'agissait de sa première réunion. Les États-Unis, vous avez la parole.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, il existe des programmes pluriannuels pour les différents points de l'ordre du jour comme par exemple les sources d'énergie nucléaires ou encore la viabilité à long terme des activités spatiales. Dans ce paragraphe 101, on se réfère au programme qui existe déjà, au plan de travail pluriannuel. Il ne s'agit pas d'un plan de travail pluriannuel qui pourrait être élaboré par le groupe de travail.

On pourrait peut-être modifier le libellé, mais le groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a adopté son propre plan de travail et les trois groupes de travail disposent de plans de travail qui ont été adoptés par les Sous-Comités. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais attirer votre attention sur le rapport de l'année dernière du Sous-Comité scientifique et

technique, l'annexe 2. Au paragraphe 8, pour ce qui est des sources d'énergie nucléaires, il est indiqué qu'il existe un plan de travail pluriannuel 2010-2015. Donc, il s'agit d'un plan de travail pluriannuel de ce groupe, plan de travail qui a été approuvé par le Sous-Comité et qui a été adopté également par le COPUOS.

Pour la viabilité à long terme des activités spatiales, je ne pense pas que nous disposions d'un plan de travail pluriannuel. Je pense que dans le cadre de la prochaine session, le groupe de travail sur la viabilité devra élaborer son propre plan de travail.

Nous pouvons reformuler ce paragraphe afin que l'on comprenne bien quel groupe de travail dispose de plan de travail et quel groupe de travail n'en dispose pas.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat, vous avez la parole.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour régler ce problème, on pourrait ne pas se référer de façon spécifique à un plan de travail pluriannuel dans le paragraphe. Donc, dans ce paragraphe on dirait :

"Le Comité a fait sienne la recommandation tendant à ce que le groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires, le groupe de travail sur les objets géocroiseurs et le groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et le groupe de travail plénier se réunissent à nouveau lors de la quarante-huitième session."

De cette façon, il n'y a pas de référence au plan de travail pluriannuel dans ce paragraphe précis.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que vous êtes d'accord ? D'autres observations sur le paragraphe 101 ? *Le paragraphe 101, tel que modifié, est donc adopté.*

Paragraphe 102

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 102. Des observations sur ce paragraphe 102 ? La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Au paragraphe 102, je souhaiterais proposer deux amendements. Premièrement, on parle du plan de travail du Sous-Comité. Donc, il faudrait dire plan de travail du groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires du Sous-Comité.

Après, on parle du paragraphe 8, à la fin du paragraphe 102, mais il faut parler également du paragraphe 10, parce que le paragraphe 10 également est visé ici, concernant la tenue d'ateliers. Donc, il faut mentionner le paragraphe 8 et le paragraphe 10 à la fin du paragraphe 102. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. Merci pour ces précisions. Le paragraphe 102 se lirait comme suit :

“Le Comité est convenu que lors de chaque session du Sous-Comité qui aurait lieu de 2011 à 2013, il fallait réserver dans le cadre du plan de travail du groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace du Sous-Comité, deux heures à la tenue d'ateliers qui porteraient sur le point de l'ordre du jour consacré à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace.”

Et on aurait A/AC.105/958/Annexe 2, paragraphe 8 et paragraphe 10.

La Fédération de Russie.

M. E.V. CHERNUKHIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Nous n'avons pas d'objection. On peut tout à fait allouer suffisamment de temps pour la tenue d'ateliers. Mais compte tenu de l'expérience pratique que nous avons en la matière, peut-être qu'il ne faudrait pas spécifier le nombre d'heures. Il ne faudrait pas dire, deux heures à la tenue d'ateliers, par exemple.

Peut-être que le secrétariat pourrait proposer une formulation un petit peu plus neutre. On pourrait peut-être dire “suffisamment de temps pour la tenue d'ateliers”. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Fédération de Russie. Nous allons vérifier avec ce qui avait été dit dans le document précédent. Le Venezuela vous avez la parole.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Je n'ai pas d'objections, Monsieur le Président. Mais je ne pense pas qu'il faille enlever deux heures, parce qu'on avait parlé de deux heures et on avait décidé qu'il fallait avoir deux heures. Compte tenu du fait qu'on a parlé de l'efficacité de nos méthodes de travail, je pense qu'il faudrait garder justement cette référence aux deux heures. Nous préférierions garder le texte en l'état. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Venezuela.

En fait, il y a eu décision concernant ces deux heures, et cela figure dans le document. Il y a eu une décision en ce sens. La Fédération de Russie.

M. E.V. CHERNUKHIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation n'a pas d'objection, Monsieur le Président. Nous pouvons tout à fait tenir ce type d'ateliers. Cela dit, compte tenu de l'expérience pratique qui est la nôtre, et d'un point de vue purement juridique, si vous avez une session qui dure par exemple deux heures et cinq minutes, que va-t-il se passer ? Une délégation pourrait tout à fait soulever une motion d'ordre. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il faudrait prévoir une formulation un petit peu plus neutre, deux heures ou plus ou moins. Je vous remercie, Monsieur le Président. De toutes les façons, nous sommes prêts à nous joindre au consensus.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la délégation de la Fédération de Russie. Je voudrais préciser encore une fois que ces deux heures, cette référence aux deux heures a été mentionnée très clairement par le groupe de travail. Ils ont demandé deux heures. Cela figure comme tel dans les documents précédents. Nous avons tout simplement ce qui figurait dans les documents précédents.

D'autres observations sur le paragraphe 102 ? C'est au groupe de travail lui-même de décider avec le Sous-Comité s'il s'agit de deux heures ou d'une heure et demie. C'est un accord qui doit intervenir au sein du Sous-Comité. Des observations sur le paragraphe ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 102 est donc adopté.*

Paragraphe 103

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 103. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 103 est donc adopté.*

Paragraphe 104

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-neuvième session. Paragraphe 104. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 104 est donc adopté.*

Paragraphe 105

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 105. *Le paragraphe 105 est donc adopté.*

Paragraphe 106

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 106. Au paragraphe 106,

nous allons inclure le nom du Costa Rica au nom du GRULAC. Des observations sur le paragraphe 106 tel que modifié, donc on ajouterait la référence au Costa Rica qui s'est exprimé au nom du GRULAC ? *Le paragraphe 106 est donc adopté.*

Paragraphe 107

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Paragraphe 107. *Adopté.*

Paragraphe 108

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 108. La Chine, vous avez la parole.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour le paragraphe 108, on cite ici les paragraphes 28 et 40, il faudrait ajouter également le paragraphe 38 du document A/AC.105/942.

Je vais donner lecture du paragraphe 31 du rapport. Le paragraphe 41 se lit comme suit :

“Le Sous-Comité est convenu que les organisations internationales intergouvernementales qui n'avaient pas encore fait une telle déclaration devaient envisager de prendre des mesures afin d'encourager leurs membres à adhérer aux traités sur l'espace, œuvrant de cette façon pour que ces États respectent leurs obligations au titre de ces traités.”

Je pense par conséquent qu'il faudrait ajouter ici le paragraphe 31. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. Donc, on ajouterait à la dernière ligne du paragraphe 108, une référence au paragraphe 31. On aurait paragraphes 28, 31 et 40 et l'annexe 1, paragraphes 5 à 8.

Est-ce que tout le monde est d'accord ? Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 108 est donc adopté.*

Paragraphe 109

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 109. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 109 est donc adopté.*

Paragraphe 110

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 110. Des observations ? Le Venezuela, vous avez la parole.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] :

Merci, Monsieur le Président. Ce paragraphe reflète une déclaration du GRULAC, donc il faudrait dire “Quelques délégations” et non pas “L'avis a été exprimé”. Il faudrait dire “*Some delegations*”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Venezuela. Donc, le paragraphe dirait “Quelques délégations” et non pas “L'avis a été exprimé”.

D'autres observations sur le paragraphe 110 tel que modifié ? Ce n'est pas le cas. *Paragraphe 110 adopté.*

Paragraphe 111

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 111. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 111 est adopté.*

Paragraphe 112

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 112. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 112 est adopté.*

Paragraphe 113

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 113. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 113 est adopté.*

Paragraphe 114

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Informations concernant les activités des organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales dans le domaine du droit spatial. Paragraphe 114. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 114 est adopté.*

Paragraphe 115

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 115. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Paragraphe 116

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 116. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 116 est adopté.*

III. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications

Paragraphe 117

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : III. Questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace et aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites

géostationnaires, notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications. Paragraphe 117. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Ce paragraphe est adopté.*

Paragraphe 118

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 118. La Chine, vous avez la parole.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Une suggestion pour la rédaction de ce paragraphe. À la fin de ce paragraphe, on parle du A/AC.105/942, et après on parle de l'annexe 2. En fait, il faudrait évoquer également le paragraphe 57 avant d'évoquer l'annexe.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Donc, à la dernière ligne du paragraphe 118, on aurait la cote du document et on ajouterait le paragraphe 57 annexe 2.

Des observations ? *Le paragraphe 118 est adopté.*

Paragraphe 119

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 119. *Le paragraphe 119 est adopté.*

Paragraphe 120

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 120. Des observations ? L'Arabie saoudite.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Il ne s'agit pas ici du point de vue d'une délégation mais il faudrait dire "Quelques délégations", parce que moi aussi j'ai exprimé ce point de vue.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Arabie saoudite. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Donc, le paragraphe 120 commencerait par "Quelques délégations ont estimé que". D'autres observations sur le paragraphe 120. *Le paragraphe 120 est donc adopté tel que modifié par l'Arabie saoudite.*

Paragraphe 121

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 121. La Fédération de Russie.

M. E.V. CHERNUKHIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait proposer un léger amendement dans le texte russe et également

dans le texte anglais. Vous avez une référence ici, donc on parle de 1983 et de 1987, et on parle de l'établissement d'une frontière. Il faudrait parler ici de l'espace aérien. Donc, "concernant l'établissement d'une frontière de l'espace aérien et de l'espace extra-atmosphérique". Donc, "concernant l'établissement d'une frontière entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique à une altitude de 100 kms".

Après, qu'est-ce que l'on entend par "passage inoffensif d'objets spatiaux" ? En anglais, on dit "innocent", et en anglais on dit "inoffensif". C'est le jus de fruit qui est inoffensif. Donc, je pense qu'il faudrait supprimer le mot "innocent", "inoffensif" et on garderait le reste du texte, et le droit de passage d'objets spatiaux. Et il faudrait supprimer également "pendant l'accomplissement de missions spatiales", donc supprimer ce membre de phrase. Et on reprendrait le libellé qui figure dans de nombreux documents officiels, à savoir "dans l'espace aérien d'autres États afin d'avoir accès à l'orbite géostationnaire", et de cette façon on respecterait tout à fait la position de la Fédération de Russie. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Donc, il y a plusieurs propositions. On dirait "concernant l'établissement d'une frontière entre l'espace aérien et l'espace extra-atmosphérique à une altitude de 110 kms et le droit de passage d'objets spatiaux dans l'espace aérien d'autres États afin d'accéder à l'orbite géostationnaire"

M. E.V. CHERNUKHIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : C'est exactement cela que je souhaitais proposer.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Pr Kopal, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je me rappelle des discussions qui avaient eu lieu concernant l'altitude de 110 kms, et on avait à l'époque dit 100/110 kms. C'est ce qui avait été dit également par le délégué de la Fédération de Russie pendant sa déclaration. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque pour cette information. Des observations sur cette proposition ? La Fédération de Russie.

M. E.V. CHERNUKHIN (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais remercier notre collègue tchèque pour les détails qu'il vient d'énoncer, mais nous dans ce cas précis, nous préférierions que l'on garde tout simplement 110 kms. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Des observations sur la proposition ? Le texte dont j'ai donné lecture et on garderait les 110 kms sans modification. Il n'y a pas d'objections. *Le paragraphe 121, tel que modifié, est adopté.*

Paragraphe 122

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 122. Au début, il faudra dire "Quelques délégations ont estimé que". Des observations sur le paragraphe 122 ? *Le paragraphe 122 est adopté.*

Paragraphe 123

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 123. Des observations ? L'Équateur.

M. J. ROSENBERG (Équateur) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais faire des observations sur les paragraphes 123 et 124. Il s'agit de paragraphes qui reflètent ce qui a été dit par le GRULAC, donc il faut dire ici "Some delegations", "Quelques délégations". Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie l'Équateur. Donc le paragraphe 123 commencerait par "Quelques délégations". Des observations sur le paragraphe 123 tel que modifié ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Paragraphe 124

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 124 qui commence également par "Quelques délégations". Il n'y a pas d'observations. *Le paragraphe 124 est adopté.*

Paragraphe 125

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 125. Des observations ? L'Arabie saoudite, vous avez la parole.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [interprétation de l'anglais] : Au lieu de "Le point de vue" il faudra dire "Quelques délégations", aux paragraphes 125 et 126, parce que de nombreux pays de la région se sont exprimés en ce sens. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie l'Arabie saoudite. Donc, au paragraphe 125 on commencerait le paragraphe par "Quelques délégations". Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Paragraphe 126

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 126 qui commence

également par "Quelques délégations". Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Paragraphe 127

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 127. Des observations ? *Le paragraphe 127 est adopté.*

Paragraphe 128

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 128. Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Paragraphe 129

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 129. Pas observations ? *Adopté.*

Paragraphe 130

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 130. Des observations ? *Paragraphe 130 adopté.*

Paragraphe 131

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 131. Des observations ? *Le paragraphe 131 est adopté.*

Paragraphe 132

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 132. Des observations ? *Le paragraphe 132 est adopté.*

Paragraphe 133

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 133. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 133 est adopté.*

Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile

Paragraphe 134

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobile. Paragraphe 134. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Paragraphe 135

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 135. La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 135, on mentionne le paragraphe 105, il faudrait mentionner également le 104 car dans ce paragraphe le Sous-Comité a fait part de sa satisfaction quant à la participation du Bureau des affaires spatiales en qualité d'observateur à cette session de l'UNIDROIT. Donc, il faudrait maintenant ajouter le paragraphe 104.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine pour cette proposition. Donc, au paragraphe 135, nous avons les paragraphes 105 et 104. D'autres observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 135 est adopté.*

Paragraphe 136

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 136. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 136 est adopté.*

Paragraphe 137

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 137. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 137 est adopté.*

Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial

Paragraphe 138

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Paragraphe 138. Pas observations ? *Le paragraphe 138 est adopté.*

Paragraphe 139

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 139. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 139 est donc adopté.*

Paragraphe 140

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 140. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 140 est donc adopté.*

Paragraphe 141

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 141. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 141 est adopté.*

Paragraphe 142

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 142. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 142 est adopté.*

Paragraphe 143

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 143. Y a-t-il des

observations ? Non. *Le paragraphe 143 est donc adopté.*

7. *Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux*

Paragraphe 144

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : 7. Échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux. Paragraphe 144. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 144 est donc adopté.*

Paragraphe 145

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 145. Pas observations ? Non. *Le paragraphe 145 est adopté.*

Paragraphe 146

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 146. Des observations sur le paragraphe 146 ? Non. *Le paragraphe 146 est donc adopté.*

Paragraphe 147

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 147. Des observations, Mesdames et Messieurs, sur le paragraphe 147 ? Non. *Le paragraphe 147 est donc adopté.*

Paragraphe 148

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 148. Pas observations sur le paragraphe 148 ? Non. *Le paragraphe 148 est donc adopté.*

Paragraphe 149

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 149. On dira "Quelques délégations ont estimé que", c'est ce qu'on dira entre crochets. Le paragraphe 149, y a-t-il des observations sur la base de cette correction ? Non. S'il n'y a pas d'observations, *le paragraphe 149 est adopté.*

Paragraphe 150

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 150. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 150 est adopté.*

Paragraphe 151

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 151. Y a-t-il des observations ? Le Venezuela, allez-y.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je crois savoir que

beaucoup de délégations se sont prononcées sur ce point de l'ordre du jour. Alors il faudrait dire "Some delegations" au 151. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le délégué du Venezuela. Le Venezuela propose de commencer le paragraphe par "Some delegations" "Quelques délégations". Y a-t-il des observations sur ce paragraphe tel que modifié par le Venezuela ? Non. *Le paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 152

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 152. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 152 est donc adopté.*

Paragraphe 153

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 153. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 153 est donc adopté.*

8. Échange généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace

Paragraphe 154

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : 8. Échange généraux d'informations sur les législations nationales ayant trait à l'exploration et aux utilisations pacifiques de l'espace. Paragraphe 154 et suivants. Y a-t-il des observations ? Non. S'il n'y a pas d'observations le *paragraphe 154 est adopté.*

Paragraphe 155

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 155. Des observations, Mesdames et Messieurs ? Non. *Le paragraphe 155 est donc adopté.*

Paragraphe 156

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 156. Des observations sur ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 156 est donc adopté.*

Paragraphe 157

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : 9. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquantième session du Sous-Comité juridique. Paragraphe 157. Des observations sur ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 157 est donc adopté.*

Paragraphe 158

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 158. Des observations sur

ce paragraphe 158 ? Non. *Le paragraphe est donc adopté.*

Paragraphe 159

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 159. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 159 ? Non. *Le paragraphe 159 est donc adopté.*

Paragraphe 160

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 160. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 160 est donc adopté.*

Paragraphe 161

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 161. Des observations ? Non. *Le paragraphe 161 est donc adopté.*

Paragraphe 162

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 162. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 162 ? Non. *Le paragraphe est donc adopté.*

Avant de passer à l'additif 2, sachez que nous venons de vous distribuer l'additif 3 parce qu'il est prêt pour être distribué. En effet, il a fallu pas mal de temps au service de traduction pour traduire et corriger ce document.

Nous passons maintenant à l'additif 2. Le secrétariat, veuillez faire distribuer l'additif 3. En attendant que le secrétariat vous distribue de document, je vais donner la parole au secrétariat pour répondre à la question de la Suisse qui a été posée ce matin quant aux montants au fonds de financement de l'ONU-SPIDER.

M. STEVENS (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est du montant exact de fonds du budget ordinaire mis à la disposition de la plateforme ONU-SPIDER pour 2010, trois postes administrateurs au niveau P4, cela représente 523 800 dollars, et nous avons en plus un montant destiné à financer les frais de déplacement d'experts de pays en développement et des bourses à hauteur de 57 100 dollars. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci au secrétariat pour ces précisions destinées à la Suisse quant aux montants du budget ordinaire qui irait à la plateforme ONU-SPIDER.

Document A/AC.105/L.279/Add.2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : On peut, je crois, passer au document A/AC.105/L.279/Add.2. Recommandations et décisions. Projet de rapport. Chapitre II.

E) Retombées bénéfiques de la technologie spatiale, examen de la situation actuelle.

Paragraphe premier

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe premier. Vous êtes prêts, Mesdames et Messieurs, à commencer d'examiner cet additif 2. Oui. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe premier ? Non. *Le paragraphe premier de l'additif 2 est donc adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 2. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 2 ? Non. *Le paragraphe 2 est donc adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 3. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 3 avec les alinéas a), b) et c) ? Non. *Le paragraphe 3 est donc adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 4. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 4 ? Non. *Le paragraphe 4 est donc adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 5. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 5 ? Non. *Le paragraphe 5 est donc adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 6. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 6 ? Non. *Le paragraphe 6 est donc adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 7. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 7 ? Non. *Le paragraphe 7 est donc adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 8. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 8 ? Non. *Le paragraphe 8 est donc adopté.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 9. Pas d'observations ? Non. *Le paragraphe 9 est donc adopté.*

F) *Espace et société*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : F) Espace et société. Paragraphe 10. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 10 est donc adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 11. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 11 est donc adopté.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 1, alinéas a), b), c), d), e), f), g). Y a-t-il des observations sur ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 12 est donc adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 13. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 13 ? Non. *Le paragraphe 13 est donc adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 14. Pas d'observations sur le paragraphe 14 ? Non. *Le paragraphe 14 est donc adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 15. Des observations ? Non. *Le paragraphe 15 est donc adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 16. Des observations ? Non. *Le paragraphe 16 est donc adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 17. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 17 est donc adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 18. Oui. Le Nigeria, allez-y Monsieur.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. S'il n'y a pas d'objections, je vous propose de refléter le rôle de l'Association de la Semaine mondiale spatiale. En effet, elle joue un rôle fondamental dans l'organisation de la Semaine

mondiale de l'espace et je pense que le secrétariat saura trouver un libellé qui va bien pour les remercier ou les féliciter en tout cas, ou souligne le rôle fondamental qu'elle joue. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le représentant du Nigeria. Merci pour cette proposition. Le secrétariat a, je pense, une formulation pour inclure ici la mention du nom de cette association et mentionner son rôle. On va surseoir à l'adoption du paragraphe 18 en attendant que le secrétariat trouve la formulation qui va bien.

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 19. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 19 est donc adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 20. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 20 ? Non. *Le paragraphe 20 est donc adopté.*

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 21. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 21 ? Non. *Le paragraphe 21 est donc adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 22. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 22 ? Non. *Le paragraphe 22 est donc adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 23. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 23 ? Non. *Le paragraphe 23 est donc adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 24. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 24 ? Non. Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 24 est donc adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 25. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 25 est donc adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 26. Y a-t-il des observations

sur le paragraphe 26 ? Non. *Le paragraphe 26 est donc adopté.*

Je donne maintenant la parole au secrétariat qui va revenir sur le paragraphe 18.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. À la fin du paragraphe 18, on pourrait rajouter la chose suivante :

“Le Comité a salué la contribution significative réalisée par les États membres du Comité, l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace ainsi que par d'autres organisations, leur contribution à la Semaine mondiale de l'espace.”

Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le secrétariat pour cette proposition de libellé qui serait rajoutée au paragraphe 18. Y a-t-il des observations sur cette proposition du secrétariat ? Non. *Le paragraphe 18 tel qu'amendé par le secrétariat est donc adopté.*

G. L'espace et l'eau

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : G. L'espace et l'eau. Paragraphe 27, Mesdames et Messieurs. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 27 ? Non. *Le paragraphe 27 est donc adopté.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 28. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 28 ? Non. *Le paragraphe 28 est donc adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 29. Le Japon, s'il vous plaît.

M. K. MIYAZAKI (Japon) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Cet exposé, cette présentation devrait être mentionnée au paragraphe 3 de l'additif 3, parce que cet exposé a été fait au titre du point “Espace et changement climatique”. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le représentant du Japon. La proposition est donc de déplacer le paragraphe 29 de l'additif 2 au paragraphe 3 du document L.279/Add.3. Ne vous inquiétez pas, lorsque nous reviendrons sur le paragraphe 3 de l'add.3 nous mentionnerons cela à votre intention. Le paragraphe 29 sera donc déplacé. Je vous remercie.

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 30. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 30 ? Non. *Le paragraphe 30 est donc adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 31. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 31 ? Non, cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 31 est donc adopté.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 32. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 32 est donc adopté.*

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 33. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 33 ? Non. *Le paragraphe 33 est donc adopté.*

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 34. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 34 ? Non. *Le paragraphe 34 est donc adopté.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Et enfin, paragraphe 35. Pas d'observations ? *Le paragraphe 35 est donc adopté.*

Document A/AC.105/L.279/Add.3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous passons maintenant au document L.279/Add.3. Document A/AC.105/L.279/Add.3. Projet de rapport. Chapitre II. Recommandations et décisions.

*H) Espace et changement climatique**Paragraphe premier*

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : H) Espace et changement climatique. Paragraphe premier. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe premier est donc adopté.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 2. La France, allez-y, Monsieur.

M. SCOTTI (France) : Merci, Monsieur le Président. Mon intervention est faite également au nom de l'Allemagne. Sous ce point, les deux délégations, Allemagne et France, ont fait une

déclaration commune. Nous souhaiterions que le caractère commun de cette déclaration soit reflété, soit en supprimant les noms des deux pays après la première liste et en mettant une phrase "*The representatives of France and Germany made a joint statement at this item*". Je pense que c'est la solution la plus simple. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le représentant de la France. Oui, c'est vrai, la France et l'Allemagne ont fait une déclaration conjointe sur l'espace et les changements climatiques. On enlève la France et l'Allemagne de la liste à la première ligne et nous mentionnons, nous disons que... Le secrétariat, allez-y.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. La France et l'Allemagne à la première ligne doivent être retirées de cette énumération de pays et seraient reportées à la fin de la deuxième ligne et on dirait : "Les représentants de la France et de l'Allemagne ont fait une déclaration conjointe sur ce point de l'ordre du jour".

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : La France, merci pour cette proposition. Merci au secrétariat d'avoir corrigé le paragraphe. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe tel que corrigé par la France ? *Le paragraphe 2 tel que modifié est donc adopté.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 3. Le secrétariat, quelques explications.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [interprétation de l'anglais] : Oui. Le paragraphe 3, nous allons le modifier de manière à ce que celui-ci mentionne deux exposés, l'exposé sur l'Indonésie qui est déjà mentionné dans ce paragraphe et l'exposé fait par le Japon que nous avons prélevé au paragraphe 29 du document Add.2. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Merci au secrétariat pour cette précision. Le paragraphe 3 tel qu'amendé par le secrétariat avec l'ajout de l'exposé fait par le Japon. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe tel que modifié ? Non. *Le paragraphe 3 est donc adopté.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 4. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 4 ? Non. *Le paragraphe 4 est donc adopté.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 5. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 5 ? Non. *Le paragraphe 5 est donc adopté.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 6. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 6 ? Non. *Le paragraphe 6 est donc adopté.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 7. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 7 ? Non. *Le paragraphe 7 est donc adopté.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 8. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 8 ? Non. *Le paragraphe 8 est donc adopté.*

I. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : I. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies. Paragraphes 9 et suivants. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 9 ? Non. *Le paragraphe 9 est adopté.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 10. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 10 ? Non. *Le paragraphe 10 est donc adopté.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 11. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 11 ? Non. *Le paragraphe 11 est donc adopté.*

Paragraphe 12, alinéas a), b), c) et d)

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 12 avec les alinéas a), b), c) et d). Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 12 et ses alinéas ? Non. *Le paragraphe 12 est donc adopté.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 13. Des observations sur le paragraphe 13 ? Non. *Le paragraphe 13 est donc adopté.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 14. Pas d'observations ? *Le paragraphe 14 est donc adopté.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 15. Pas d'observations ? *Le paragraphe 15 est donc adopté.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 16. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 16 est donc adopté.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 17. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 17 est donc adopté.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 18. Y a-t-il des observations ? *Le paragraphe 18 est donc adopté.*

J. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : J. Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable. Paragraphe 19 et suivants. Paragraphe 19. Y a-t-il des observations ? Non. *Le paragraphe 19 est donc adopté.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 20. Y a-t-il des observations ? Le Canada, allez-y.

M. P. BAINES (Canada) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Nous n'avons pas fait d'intervention au titre de ce point de l'ordre du jour. C'est vrai que nous étions portés sur la liste des orateurs mais nous n'avons pas fait au final d'intervention au titre de ce point de l'ordre du jour. Donc, veuillez biffer notre nom de la liste. Merci.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Le Canada propose de biffer le nom du Canada de cette liste puisqu'ils n'ont pas fait d'intervention au titre de ce point. Y a-t-il d'autres observations au titre de ce paragraphe ? Non. *Le paragraphe 20 est donc adopté.*

Paragraphe 21, alinéas a), b), c) et d).

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 21, avec les alinéas a), b), c) et d). Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 21 ? Non. *Le paragraphe 21 est donc adopté.*

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 22. Y a-t-il des observations sur ce paragraphe 22 ? Non. *Le paragraphe 22 est donc adopté.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 23. Des observations sur le paragraphe 23 ? Non. *Le paragraphe 23 est donc adopté.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 24. Des observations sur le paragraphe 24 ? Non. *Le paragraphe 24 est donc adopté.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 25. Des observations sur le paragraphe 25 ? Non. *Le paragraphe 25 est donc adopté.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 26. Des observations sur le paragraphe 26 ? Non. *Le paragraphe 26 est donc adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 27. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 27 ? Non. *Le paragraphe 27 est donc adopté.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 28. Des observations sur le paragraphe 28 ? Non. *Le paragraphe 28 est donc adopté.*

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 29. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 29 ? Non. *Le paragraphe 29 est donc adopté.*

K. Questions diverses

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : K. Questions diverses. Paragraphe 30 et

suivants. Paragraphe 30. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 30 ? Non. *Le paragraphe 30 est donc adopté.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 31. Des observations sur le paragraphe 31 ? Non. *Le paragraphe 31 est donc adopté.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 32. Des observations sur le paragraphe 32 ? Non. *Le paragraphe 32 est donc adopté.*

1. Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013. Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : 1. Projet de cadre stratégique pour la période 2012-2013. Programme sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Paragraphe 33 et suivants. Des observations sur le paragraphe 33. ? Non. *Le paragraphe 33 est donc adopté.*

2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : 2. Composition des bureaux du Comité et de ses organes subsidiaires pour la période 2012-2013. Paragraphe 34. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 34 ? Non. *Le paragraphe 34 est donc adopté.*

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 35. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 35 ? Non. *Le paragraphe 35 est donc adopté.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 36. Des observations sur le paragraphe 36 ? Non. *Le paragraphe 36 est donc adopté.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 37. Des observations ? Non. *Le paragraphe 37 est adopté.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 38. Y a-t-il des observations

sur le paragraphe 38 ? Non. *Le paragraphe 38 est donc adopté.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 39. Le Nigeria a la parole.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [interprétation de l'anglais] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais intervenir au titre du paragraphe 39. Au nom du Groupe africain, je voudrais que le Comité note que le Groupe des pays africains a l'intention d'arriver à une décision d'ici la prochaine réunion du Comité et nous regrettons de ne pas avoir été en mesure de vous fournir un candidat pour cette session.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le représentant du Nigeria au nom du Groupe des pays africains. Votre proposition sera mentionnée et reflétée dans le paragraphe 39. Je vous remercie.

Le paragraphe 39 est donc adopté. Nous reprendrons ce qui vient d'être dit par le Nigeria au nom du Groupe africain.

Composition du Comité

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Composition du Comité. Paragraphe 40. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 40 est adopté.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 41. La Tunisie.

Mme L. SIALA (Tunisie) : Je souhaite seulement apporter une petite correction à la version française. Remplacer le mot "Il" par "Le Comité" et ce à l'instar des versions anglaise et arabe. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie la Tunisie. Le secrétariat a pris bonne note de votre proposition et la version française sera corrigée. D'autres observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 41, tel que modifié dans la version française, est donc adopté.*

Statut d'observateur

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Statut d'observateur. Paragraphe 42. Des observations ? *Le paragraphe 42 est adopté.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 43. Avez-vous des

observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 43 est adopté.*

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 44. Il n'y a pas d'observations. *Le paragraphe 44 est adopté.*

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Pour ce qui est du paragraphe 45, nous avons convenu d'un texte et le paragraphe 45 se lirait comme suit :

"Le Comité est convenu d'inviter l'Association des centres de télédétection dans le monde arabe à participer à la quarante-quatrième session, ainsi qu'aux sessions du Sous-Comité, en 2011, afin qu'elle puisse transmettre des informations écrites supplémentaires et qu'une décision sur la demande de cette association soit arrêtée par le Comité au cours de cette session."

Je pense que tout le monde est d'accord avec cette formulation du paragraphe 45. Il n'y a pas d'objections. *Le paragraphe 45 est donc adopté.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Paragraphe 46. Le Venezuela, vous avez la parole.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [interprétation de l'espagnol] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation constate que l'on a reflété ce qui avait été convenu lors des sessions antérieures. Mais pour que les choses soient plus transparentes et plus claires, nous proposons de supprimer le mot "à l'avenir" et que l'on dise "Le Comité est convenu que les organisations non gouvernementales". On supprimerait "à l'avenir". Je vous remercie.

Parce que "à l'avenir" qu'est-ce que cela signifie. Cela peut signifier demain, cela peut signifier dans cinq ans, cela peut signifier dans dix ans. Donc, on supprime tout simplement "à l'avenir" et on garde le reste du texte. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Je remercie le Venezuela pour cette proposition. Des observations ? Le Canada.

M. P. BAINES (Canada) [interprétation de l'anglais] : Nous souhaiterions poser une question concernant l'ECOSOC. Est-ce que cela est automatique ou pas, ou est-ce que l'ECOSOC doit prendre une décision ? C'était ma première question. Deuxième question. Pourquoi est-ce que

l'on souhaite que cet organe délègue la décision à quelqu'un d'autre ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Canada, mais ce que je peux vous dire c'est qu'il n'y a pas d'automatisme. Toutes les demandes des ONG sont analysées. Les États-Unis, vous avez la parole.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Juste un petit éclaircissement. Lors du débat hier, est-ce que nous avons également accepté l'étape future, à savoir que le secrétariat contacte les ONG qui disposent d'un statut d'observateur mais qui n'ont pas encore présenté de demande en ce sens à l'ECOSOC. Je pense que c'est ce qui avait été convenu également. De cette façon, l'année prochaine, nous saurons exactement quelle est la situation concernant les différentes ONG. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, c'est ce que nous avons fait en 2008 sur demande du Comité, et nous le ferons à nouveau. Donc cela signifie que le Comité demande au secrétariat de contacter tous les observateurs permanents qui ne disposent pas d'un statut auprès de l'ECOSOC et nous demanderons des explications à ces ONG afin que nous sachions si elles ont déjà présenté la demande ou pas. Donc, nous ferons exactement ce que nous avons déjà fait en 2008. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le secrétariat pour ces précisions. Des questions concernant le paragraphe 46 ? La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste réagir à ce qui a été dit par le Canada et je voudrais revenir à ma proposition qui a été appuyée par une autre délégation, à savoir demander au secrétariat de contacter le Comité des ONG de l'ECOSOC afin de vérifier le statut auprès de l'ECOSOC des différentes organisations et afin de savoir combien de temps dure tout le processus. De cette façon, nous saurons exactement le temps que cela prendra pour les ONG qui le souhaitent d'obtenir le statut auprès de l'ECOSOC. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. Oui, la Chine, vous avez tout à fait raison. Effectivement, dans votre déclaration, vous avez fait une proposition et

cette proposition nous allons l'inclure dans un nouveau paragraphe, le paragraphe 46bis.

Donc, le paragraphe 46. Est-ce que nous pouvons l'accepter en l'état avec la suppression du mot "à l'avenir" ? Donc, on dirait "Le Comité est convenu que les organisations non gouvernementales". D'autres propositions sur le paragraphe 46 tel que modifié par le Venezuela. Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 46, tel qu'amendé par le Venezuela, est adopté.*

Nous avons maintenant un paragraphe 46bis qui sera formulé par le secrétariat et qui reprendra exactement ce qui vient d'être dit par la Chine.

Pr Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, lors de ce débat hier, ma délégation avait également fait savoir quelle était sa position et avait suggéré que les critères pour octroyer le statut d'observateur auprès de l'ECOSOC devaient être clairs et que la décision pour accorder le statut d'observateur auprès du COPUOS, que cette décision devait dépendre uniquement du COPUOS et que le COPUOS devait obtenir des informations complètes sur l'organisation présentant la demande. Je voudrais que cela soit reflété dans le rapport également.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la République tchèque. Le secrétariat va formuler un paragraphe en ce sens, parce qu'effectivement c'est ce que vous avez dit lors de la session. Donc nous attendons que le secrétariat formule un paragraphe. Donc on aurait un paragraphe 46, un 46bis et un 46ter.

Organisation des travaux

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Passons maintenant à l'organisation des travaux. Paragraphe 47. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 47 est adopté.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 48. Des observations ? *Le paragraphe 48 est adopté.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 49. Des observations ? *Adopté.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 50. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 51. L'Iran, vous avez la parole.

M. N. SHIRAZI (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je pense que l'on pourrait ajouter "Consultations informelles à composition non limitée", deuxième phrase du paragraphe 51.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Iran. Donc, au paragraphe 51, on aurait "Consultations informelles à composition non limitée". Des observations ? Le Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Excusez-moi, Monsieur le Président, il y a un problème en espagnol. J'ai beaucoup de mal à comprendre ce qui se dit. Je suis désolé, mais je n'arrive pas très bien à comprendre l'interprétation en espagnol. Est-ce que l'interprète peut être particulièrement attentif en espagnol parce que je n'arrive pas à comprendre ce qui est dit dans la salle ? C'est la première fois que j'ose dire quelque chose de ce genre-là, Monsieur le Président. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Venezuela. Je demande au secrétariat de bien vérifier que le paragraphe 51 a bien été traduit, "Le Comité a recommandé que les États membres intéressés tiennent des consultations informelles à composition non limitée". Des observations sur le paragraphe 51 ? Pas d'observations. *Le paragraphe est adopté.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 52. Des observations ? La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 52, je n'arrive pas très bien à comprendre ce que l'on entend par l'examen de ces méthodes de travail. Je pense qu'il serait préférable de parler de l'organisation des travaux au lieu des méthodes de travail. Du moins, en chinois ça ne veut pas dire grand-chose.

Je voulais également rappeler qu'hier j'ai fait une proposition, à savoir que le secrétariat devait consulter. Au paragraphe 48, on ne parle pas de consultations avec les États. Alors peut-être que cela est impliqué, mais je pense qu'il faudrait l'explicitier. Il faut que le secrétariat consulte les présidents du COPUOS et des deux Sous-Comités. Donc j'ai deux suggestions. Au paragraphe 48, on

ajouterait, en consultation avec les présidents. Au paragraphe 52, au lieu de parler de méthodes de travail il faudrait parler d'organisation des travaux. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. Au paragraphe 52, on dirait "Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de l'organisation de ses travaux", "Le Comité a décidé de poursuivre l'examen de ces questions d'organisation à sa cinquante-quatrième session en 2011". C'est bien cela que vous souhaitiez ? Très bien.

Des observations sur le paragraphe 52 ? Et après nous passerons à la deuxième proposition. Des observations sur le paragraphe 52 tel que modifié par la Chine ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 52 est donc adopté.*

Je donne la parole au secrétariat qui va revenir sur la proposition chinoise.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pour ce qui est du paragraphe 48, ce paragraphe pourrait se lire comme suit :

"Le Comité a demandé au secrétariat, en étroite consultation avec les membres du Bureau du Comité et de ses organes subsidiaires, de prendre des mesures" ainsi de suite.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que vous êtes d'accord avec ce nouveau paragraphe 48 ? La Chine est d'accord. Très bien. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 48 tel qu'il vient d'être modifié ? Il n'y a pas d'observations. *Le paragraphe 48 est donc adopté tel que modifié.*

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 53. *Adopté.*

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 54 et nous avons les alinéas a) à h). L'Espagne vous avez la parole, et après l'Allemagne.

M. A. NÚÑEZ VICANDI (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Au paragraphe 54 b), il faudrait dire "opening". Au lieu de dire "par séance", il faudrait dire "examen d'un point unique à la fois" et non pas "par séance".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Espagne. L'Allemagne.

Mme A. FROELICH (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Au d), “sur le site web du Bureau des affaires spatiales dans les temps”, “en temps voulu”, on ajouterait “en temps voulu”.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Allemagne pour ces observations. Donc, nous avons un paragraphe 54 qui a été amendés. L'Espagne, au b), souhaite que l'on dise “examen d'un point unique à la fois” et on supprimerait “par séance”.

Deuxième modification, il s'agit d'une modification présentée par l'Allemagne, au d), on dirait “site web du Bureau des affaires spatiales “en temps voulu”, et le reste resterait inchangé.

Le Canada, vous avez la parole.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, je suis tout à fait d'accord avec ces deux modifications.

Nous souhaiterions intervenir sur le e) Limitation du nombre d'interventions par délégation pour chaque point de l'ordre du jour. Je pense qu'il faudrait parler ici de débat et non pas d'intervention. Il faudrait peut-être dire, limitation du nombre d'interventions préparées ou lues, quelque chose de ce genre-là. Parce que ce qui est important c'est l'interaction, c'est le débat sur les différents points.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Canada. Est-ce que vous avez une formulation spécifique pour le e) à proposer ?

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : “Limitation du nombre d'interventions préparées par délégation pour chaque point de l'ordre du jour”, parce que ce que l'on souhaite c'est des interventions spontanées et non pas préparées.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Canada. Les États-Unis.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le paragraphe 54 reprend une liste indicative des propositions qui ont été faites, mais il n'y a pas eu accord de la part du Comité. Donc, il est inutile de modifier les choses ici, parce que de toutes les façons, il n'y a pas eu accord sur ces éléments. Ma délégation avait fait cette proposition concernant le e). Nous ce que nous souhaitons dire ici, c'est qu'il faudrait limiter le nombre d'interventions par délégation, parce que vous avez des délégations qui interviennent à plusieurs reprises sur un même point et c'est cela que nous souhaiterions éviter.

Lors d'une réunion du Sous-Comité, nous avons une délégation qui est intervenue à sept reprises au titre du “Débat général”. Nous n'estimons pas que cela soit la meilleure façon de procéder. Encore une fois, il s'agit de questions qui seront discutées dans le cadre des consultations. Mais je pense qu'il faut garder le e) en l'état.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les États-Unis. Je me tourne vers le Canada. Donc, nous gardons le e) en l'état. Très bien.

D'autres observations sur le paragraphe 54 tel qu'il a été modifié par l'Espagne et par la France (*dit le Président*) ? *Le paragraphe 54 est adopté.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 55. Des observations ? Il n'y a pas d'observations. *Le paragraphe est adopté.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 56. Des observations ? *Adopté.*

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 57. Des observations ? *Adopté.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 58. Des observations ? *Adopté.*

La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Vous avez décidé, Monsieur le Président, d'ajouter deux paragraphes après le paragraphe 46 et vous avez dit que nous y reviendrions et que nous attendions d'être saisis d'une formulation par le secrétariat. Donc, nous avons déjà discuté du 46bis mais nous n'avons pas encore discuté du 46ter donc de la proposition de la République tchèque.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, oui, ne vous inquiétez pas. Nous avons la formulation qui est presque prête. Nous allons analyser les autres paragraphes et nous allons y venir. Ne vous inquiétez pas, nous allons y venir. Nous attendons que le secrétariat ait terminé de le rédiger. Nous sommes en train de le préparer, donc nous en donnerons lecture. Nous reviendrons au 46ter un petit peu plus tard.

Célébration du cinquantième anniversaire de la première session du Comité et du cinquantième anniversaire des premiers vols spatiaux habités

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 59. Il n'y a pas d'observations. *Le paragraphe 59 est adopté.*

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 60. Des observations ? *Adopté.*

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 61. La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La Chine souhaiterait que l'on ajoute un nouveau paragraphe après le paragraphe 60 qui dirait

“Le Comité a noté avec satisfaction la proposition qui a été faite par la Présidence du Comité”.

Parce que nous avons la proposition du Président, le CRP.13 et je pense qu'il faudrait le mentionner. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. Donc, nous avons un paragraphe 60*bis*, et nous reviendrons sur la proposition qui a été faite par le Président.

Donc au paragraphe 60*bis*, on dira “Le Comité a noté avec satisfaction” et nous reprendrons la cote du document CRP.13. “Le Comité a pris note avec satisfaction du document CRP.13 lié à la célébration.”

Tout le monde est d'accord.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais que l'on dise “Le Comité a pris note avec satisfaction de la proposition du Président du Comité intitulée” et on aurait le titre du document et sa cote. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. Le secrétariat a pris bonne note de la formulation que vous venez d'énoncer. D'autres observations sur le paragraphe proposé par la Chine, le 60*bis* ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 60bis est donc adopté.*

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 61. Des observations ? *Adopté.*

Paragraphe 62

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 62. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Paragraphe 63

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 63. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Paragraphe 64

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 64. Des observations ? *Adopté.*

Paragraphe 65

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 65. Pas d'observations. Donc, nous commencerons à travailler le jeudi 2 juin car le 1^{er} juin se tiendra la célébration. *Le paragraphe 65 est donc adopté.*

Paragraphe 66

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 66. Des observations ? Ce n'est pas le cas. *Adopté.*

Rôle et activités futurs du Comité

Paragraphe 67

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Rôle et activités futurs du Comité. Paragraphe 67. Des observations ? Le Canada.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada) : Je m'excuse, Monsieur le Président, d'avoir à revenir sur les paragraphes précédents avant le 67. Les délégations ont été invitées à une réunion de consultation organisée par l'OOSA sur les expositions qui auraient lieu au mois de juin 2011. Ça s'appelle “*Two thousands COPUOS exhibit*”. Ces expositions auraient lieu pendant tout le mois, d'après ce que notre délégation comprend. Ma délégation demande si cette exposition qui est prévue pour tout le mois, est prévue dans le cadre des célébrations. Si oui, peut-être que le Comité devrait le mentionner spécifiquement dans le rapport. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Canada. Le secrétariat est tout à fait d'accord. Donc, nous allons inclure une référence en ce sens, une référence sur cette exposition dans le cadre du cinquantième anniversaire du COPUOS et des premiers vols spatiaux habités. Mais disons que ce qui est important c'est le 1^{er} juin. Donc, nous allons ajouter une référence en ce sens au paragraphe 66.

Vous avez d'autres observations ?

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada) : C'est tout simplement une question que je pose au secrétariat concernant une exposition pour laquelle le secrétariat a demandé aux délégations de nous organiser afin d'avoir des places au kiosque. Si c'est en lien avec les événements de célébration, nous souhaitons que le Comité indique clairement dans le cadre d'un paragraphe "Le Comité s'est mis d'accord que cette exposition aurait lieu et prendrait place dans le cadre des célébrations".

Donc, je comprends très bien les célébrations que vous avez mentionnées dans le CRP.13, cependant nous aimerions savoir si c'est en lien alors que ce soit exprimé dans le cadre d'un paragraphe. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Donc, cela pourrait se lire comme suit, on aurait un paragraphe 66bis qui se lirait comme suit :

"Le Comité a pris note avec satisfaction de la préparation réalisée par le Bureau des affaires spatiales en consultation avec les États membres intéressés visant à organiser une exposition spéciale pour commémorer cet anniversaire."

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le Canada est d'accord avec cette formulation ? Très bien. Donc, on aurait un autre paragraphe, le 66bis. Des observations sur le 66bis ? Le Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Comment est-ce que le secrétariat va présenter toutes ces annonces ? Vous êtes en train de préparer cet événement. Est-ce qu'il y a des invitations qui seront adressées aux États membres ? Qu'est-ce que vous allez faire exactement ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne la parole à la Directrice du Bureau.

Mme M. OTHMAN (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. L'année dernière nous avons annoncé que nous souhaitions organiser cette exposition et nous avons envoyé des notes verbales à toutes les missions permanentes. Nous avons déjà eu deux ou trois réunions à ce sujet depuis l'année dernière.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Directrice du Bureau. D'autres observations concernant ce nouveau paragraphe 66bis ? Ce n'est pas le cas. *Le paragraphe 66bis est donc adopté.*

Paragraphe 67

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Rôle et activités futurs du Comité. Paragraphe 67. Pas observations. *Le paragraphe 67 est adopté.*

Paragraphe 68

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 68. Des observations ? *Le paragraphe 68 est adopté.*

Paragraphe 69

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Débat au cours de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Paragraphe 69. Des observations ? La Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Au lieu de dire "Le Comité est convenu, il faudrait dire "Le Comité recommande", parce que je pense que c'est à l'Assemblée générale d'arrêter une décision sur le thème du débat. Donc, il y a décision au sein du COPUOS et après il y a recommandation à l'Assemblée générale pour que l'Assemblée générale puisse arrêter une décision finale. Donc, il faudrait juste dire "Le Comité recommande". Je me tourne vers le secrétariat. Est-ce que l'on peut dire "recommande" dans ce cas précis ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le dernier paragraphe de la résolution de l'Assemblée générale 64/86 délègue ce mandat au Comité parce que la discussion et ce débat seront organisés et se tiendront le premier jour de réunion du Comité lorsque l'on discutera du point "Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace". Cela fait trois ans que le secrétariat travaille sur ce débat et vous avez une liste des sujets, changement climatique, sécurité alimentaire et santé mondiale. Et ici il y a un nouveau thème dont on débatera lors du premier jour.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Le Mexique.

M. S. CAMACHO LARA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste, pour préciser davantage les choses, je voudrais juste que l'on revienne sur

ce groupe qui se réunit dans le cadre de la Quatrième Commission, parce que, encore une fois, il y a tous les ans un rapport présenté par le président du COPUOS. Donc, cela signifie que dans le cadre de la prochaine réunion de la Quatrième Commission, lorsque la Quatrième Commission va discuter de coopération internationale, la Quatrième Commission sera saisie du rapport du COPUOS.

Ce qui avait été convenu, qu'il serait peut-être beaucoup plus intéressant pour le débat d'avoir des présentations plutôt que d'avoir un rapport oral de la part du Président.

Nous avons l'impression, Monsieur le Président, que ce Comité pourra toujours, de toute façon, avoir une incidence ou se prononcer sur le thème qui sera examiné par ce Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La parole va au secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, les débats de panel auxquels on fait référence dans la résolution 64/83 de l'Assemblée générale font référence aux panels qui ont eu lieu sur les changements climatiques, sur la sécurité alimentaire et la santé. Le Bureau des affaires spatiales a organisé ces panels, des orateurs ont été invités et un débat a pu avoir lieu sur la question avec des exposés PowerPoint ce qui a stimulé les débats lors de l'examen de cette question au niveau de la Quatrième Commission lorsqu'on a examiné notre point de l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La proposition faite par le secrétariat est donc de maintenir la formulation maintenue au paragraphe 69, "Le Comité est convenu que le thème du débat", en mentionnant la résolution de l'Assemblée générale. Je voudrais savoir si cela vous agréé, Mesdames et Messieurs ? Est-ce qu'il y a d'autres propositions au titre du paragraphe 69 ? Cela ne semble pas être le cas. *Le paragraphe 69 est donc adopté tel qu'il vous a été expliqué par le secrétariat.*

IX. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Comité

Paragraphe 70

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : IX. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session du Comité. Paragraphe 70. Je vous rappelle que dans le paragraphe 70 toutes les questions administratives ne sont pas mentionnées. Il s'agit uniquement des

questions de fond qui devront être examinées lors de cette session, à la prochaine.

Paragraphe 70. Y a-t-il des observations ? Pr Kopal, allez-y. La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je me félicite du fait qu'une solution de compromis ait été adoptée par consensus par notre Comité concernant la question sur le rôle futurs des Nations Unies, mais je pense que ça devrait être également repris au paragraphe 70 parce que ce n'est ni une question administrative ni non plus une question de procédure. C'est une question de fond et il devrait y avoir un débat de fond là-dessus, donc ça devrait être mentionné, ça devrait être également mentionné dans cette liste de points de l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Veuillez préciser, s'il vous plaît.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président. Je recommence. Je me félicite de l'accord auquel nous sommes parvenus quant au choix du thème "Rôle futur des Nations Unies".

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : C'est repris au titre du point 11, "Rôle futur du Comité".

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Pardon, excusez-moi, Monsieur le Président, je n'avais pas vu.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La Chine, allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président et merci de cette précision. Je suis d'accord avec vous, ces questions concernent des questions de fond. Mais si vous lisez le dernier rapport du CUPEA, vous voyez qu'en fait on ne mentionne jamais le projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session. Alors je ne sais pas si on incorporera cela dans le rapport parce que j'ai regardé tous les autres rapports précédents et il n'est fait aucune mention du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session.

Je sais qu'il y a des délégations qui veulent avoir une idée de l'ordre du jour qui sera examiné lors de la prochaine session, mais l'année prochaine marquera un anniversaire tout à fait particulier, je ne sais pas si on doit le faire cette année, et je pense que si, comme je l'ai dit, ce n'est pas le cas dans les rapports précédents, mais si on veut le faire, je pense qu'il faut mentionner tous les points de l'ordre du jour, parce que c'est quelque chose de

nouveau de mentionner le projet d'ordre du jour provisoire. Si cela n'apporte aucune valeur ajoutée au rapport, il ne faudrait pas le dire tout simplement, et s'en tenir à la pratique bien établie au niveau du Comité. Parce que comme je vous l'ai dit, les versions précédentes de ce rapport lors de sessions précédentes, ne figure pas dans ces rapports le projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, la manifestation spéciale effectivement est une manifestation à part entière. Les travaux du Comité s'ouvriront quant à eux le 2 juin. Donc, la première journée du Comité sera consacrée à cette manifestation spéciale qui est un point à part entière qui ne figure pas ici dans les questions de fond. Ne sont mentionnés ici que les éléments particuliers importants que nous devons examiner l'année prochaine.

Je donne maintenant la parole au secrétariat pour apporter un complément d'information.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Le secrétariat a écouté avec attention ce que le délégué de la Chine vient de dire. Dans les débats que nous avons célébrés sur la question, le secrétariat a expliqué quelle était la procédure du Comité, à savoir que le Comité dans son rapport de par le passé, n'a jamais mentionné le projet d'ordre du jour provisoire. L'Assemblée générale dans ses résolutions mentionne tous les points de l'ordre du jour qui sont prévus lors de la prochaine session du Comité. C'est la pratique établie. C'est défini dans les résolutions de l'Assemblée générale sur la question. C'est une décision qui a été prise au niveau du débat et nous avons décidé que le projet d'ordre du jour provisoire serait mentionné dans le rapport. Comme je vous l'ai dit, le secrétariat est ouvert à toute suggestion en la matière. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais savoir s'il y a d'autres délégations désirant s'exprimer sur ce point, pour ce qui est du paragraphe 70. L'Arabie saoudite.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Alors, c'est une nouvelle procédure qui est mise en place. C'est ça que vous êtes en train de dire ? Donc, il faudra prendre cela en considération, parce que comme vient de l'expliquer le délégué de la Chine, c'est nouveau, donc c'est une nouvelle procédure, et à partir de maintenant ce sera toujours comme ça alors ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Ça dépend des délégations. Au cours des débats, c'est une proposition qui a été faite

visant à inclure. En fait, ça a été décidé, le secrétariat me corrige. C'est décidé. Allez-y.

Mme S. MARIN (Roumanie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Pas de problème en ce qui nous concerne pour ce qui est de garder ce paragraphe. Le Comité a recommandé, ce n'est même pas convenu, on ne parle pas de "agreed" ici, donc c'est une recommandation "recommended" "à recommandé". C'est vrai qu'il y a peut-être des comités qui mentionnent le projet d'ordre du jour provisoire, autrement dit ce n'est pas un précédent. Il y a d'autres comités qui le font, donc on peut effectivement envisager de changer la procédure et on peut y réfléchir. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la représentante de la Roumanie. La Colombie a la parole.

M. R. J. SERRANO CADENA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. En droite ligne de ce qui a été dit par la collègue de la Roumanie, nous pensons que le fait d'incorporer ici ce paragraphe donne une plus grande clarté au processus et si dans le rapport, il y a un projet d'ordre du jour provisoire qui est mentionné pour ceux qui préparent la prochaine session, ce sera sans doute utile. Le CRP.15, que je sache, a été adopté par le Comité. Il a été présenté pour examen et nous pensons donc que, étant donné que le CRP a été adopté, ce paragraphe doit figurer dans le rapport. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Colombie. La proposition faite par la Roumanie a été de maintenir cette recommandation, puisqu'il s'agit d'une recommandation du Comité, parce que l'ordre du jour puisque c'est un projet d'ordre du jour provisoire sera adopté lors de la prochaine session du Comité. Donc, il ne s'agit que d'une recommandation pour que les questions de fond suivantes soient examinées à la cinquante-quatrième session en 2011, et elles sont mentionnées ici. Voilà les questions de fond qui pourraient être examinées lors de la prochaine session du Comité.

Y a-t-il d'autres observations sur ce paragraphe 70 ? Le Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Écoutez, l'important ce n'est pas tellement de le faire mentionner ou pas. La question est de savoir ce qui sera la pratique à l'avenir. Est-ce qu'on va le faire à l'avenir ? Alors, si c'est le cas, dans ce cas, on devra le faire à chaque fois. L'opportunité de l'y mettre ou de l'enlever, pour certains c'est important, pour

d'autres pas autant, mais la question c'est de savoir quelle sera la pratique dorénavant. Moi je le dis dans l'optique du respect des règles. Il y a les normes, il y a les règles, il y a le caractère pratique et il faut voir également dans quelle mesure ça nous convient, c'est pratique.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Colombie. Merci pour votre intervention, Monsieur.

Au cours de cette session, il a été décidé d'inclure cette recommandation, une recommandation à l'attention de la prochaine session du Comité. Si nous décidons de fixer cela au rang de pratique, dans ce cas-là la pratique sera suivie à l'avenir. Ça a fait l'objet d'une décision. Cela a été décidé pour l'année prochaine, pour la prochaine session. Ça ne veut pas dire que ça a le statut de procédure. Ce qu'on fait ici, c'est tout simplement recommander que les questions de fond suivantes soient examinées à la prochaine session. Ensuite, la pratique dorénavant, cela incombe au Comité d'en décider, et le décider on en décidera lors de la prochaine session, je suppose.

Ça dépendra, je l'ai dit, c'est au Comité de décider, de trancher cette question l'année prochaine. Comment préparer en 2012 ? Soit de refaire la même chose, soit de mettre en place une pratique selon laquelle, chaque année, dans le rapport on mentionner le projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session.

Je voudrais savoir s'il y a d'autres observations sur ce paragraphe 70. Non. *Le paragraphe 70 est adopté.*

Nous devons maintenant revenir à la proposition faite par le représentant de la République tchèque visant à rajouter un paragraphe. Je vais donner la parole au secrétariat pour qu'il nous donne lecture de cette proposition.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vous renvoie, Mesdames et Messieurs, au paragraphe 46 de ce document, à la page 6 de la version anglaise. La proposition serait de faire figurer un nouveau paragraphe, paragraphe 46bis.

Je me dois également de vous expliquer que les deux paragraphes qui ont été rajoutés et qui ont déjà fait l'objet d'une décision avec la demande qui a été faite au secrétariat de prendre certaines mesures, notamment par exemple de prendre contact avec le secrétariat de l'ECOSOC et les organisations bénéficiant du statut d'observateur.

Je vous donne lecture du 46bis, qui est la proposition de la République tchèque :

“L'opinion a été exprimée ou l'avis a été exprimé que l'exigence qui est faite aux organisations bénéficiant du statut d'observateur permanent d'avoir également le statut d'observateur permanent auprès de l'ECOSOC soit suspendue. Cette délégation a également été d'avis que le Comité devrait être en mesure d'évaluer de manière indépendante les demandes d'organisations non gouvernementales.”

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il des observations sur la proposition faite par la République tchèque ? L'Arabie saoudite, allez-y.

M. M. A. TARABZOUNI (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je l'ai déjà dit, il faudrait dire “*Some delegations*”, parce que j'ai dit la même chose que la République tchèque. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, très bien. Nous allons changer et dire “*Some delegations*”, “*Quelques délégations ont été d'avis que*”.

Y a-t-il des observations sur cette proposition de paragraphe 46bis ? Non. *Le paragraphe 46bis tel qu'il vous a été lu par le secrétariat, avec “Quelques délégations”, est donc adopté.*

Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires

Paragraphe 71

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Dernier paragraphe de ce document, paragraphe 71. Calendrier des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires. Paragraphe 71. Y a-t-il des observations sur le paragraphe 71 ? Le Canada.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous avons fait des petits calculs rapides et nous avons remarqué que nous sommes convenus que le Sous-Comité scientifique et technique se réunira pendant huit jours. Le Sous-Comité juridique, quant à lui, se réunira pendant dix jours, et le Comité plénier se réunira pendant huit jours.

Nous sommes d'avis, Monsieur le Président, que la charge de travail dont nous sommes saisis est plus importante au niveau du Sous-Comité scientifique et technique qu'au niveau du Sous-Comité juridique. Par conséquent, Monsieur le

Président, le Sous-Comité scientifique et technique devrait bénéficier de davantage de journées de réunion que le Sous-Comité juridique.

Nous tenons également à faire remarquer que le 9 février est un mercredi, donc il serait possible d'ajouter quelques jours de plus pour que le Sous-Comité scientifique et technique puisse démarrer avant, ainsi on pourrait grignoter quelques jours au Sous-Comité juridique puisque ça commence un lundi, on pourrait faire commencer cela un mercredi par exemple.

Je me demandais si d'autres délégations n'étaient pas du même avis que nous. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au Canada pour ces observations. Les États-Unis, vous voulez intervenir, allez-y.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, notre collègue du Canada a soulevé une question très importante, mais je suppose que c'est une coquille, parce qu'en février les dates dont nous sommes convenus étaient du 7 au 18, le 7 c'est un lundi. Et lorsque nous nous sommes réunis pendant dix jours, dix jours de réunion c'est la pratique bien établie. J'ose espérer en fait qu'il s'agit d'une coquille. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Alors, je vais fournir quelques précisions. Je tiens à vous rappeler que les dates sont effectivement du 7 au 18. Effectivement, c'est une erreur. Il y a une décision qui a été prise, donc nous avons décidé d'organiser le Sous-Comité scientifique et technique du 7 au 18 février 2011, donc il y a une erreur dans le document.

Y a-t-il d'autres observations ? Merci au représentant du Canada. Merci beaucoup. Vous avez la parole, allez-y.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Oui, mais je voudrais quand même avoir l'opinion des délégations. Ne pensez-vous pas que le Sous-Comité juridique devrait quand même bénéficier de moins de jours, parce qu'au niveau du Sous-Comité scientifique et technique nous avons des questions très difficiles à examiner ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord, Monsieur le Président, avec les observations faites par le représentant des États-Unis. Effectivement, il y a

une coquille qui s'est glissée dans le document. Le Sous-Comité scientifique et technique doit bénéficier de deux semaines pleines.

Je me dois cependant de dire que l'évaluation des travaux du Sous-Comité juridique qui a été faite par certaines délégations ici, n'est pas recevable, parce que le principe veut que les deux Sous-Comités, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique doivent être sur un pied d'égalité et doivent donc bénéficier de la même durée de réunion, deux semaines. Seul le Comité plénier, notre Comité, ne bénéficie que de dix jours. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République tchèque. Donc c'est une question de fond. Je ne pense pas que l'on puisse entrer dans un débat sur le fond, sur les dates à ce stade. Nous allons laisser le soin au Sous-Comité de proposer et de préciser au Comité quelle durée doit être la durée exacte de leur réunion, de leur expliquer de combien de jours ils ont besoin. Est-ce que cela vous agréait, Mesdames et Messieurs ? Si cela vous agréait, nous pouvons adopter le paragraphe 71, avec bien sûr, la correction de la coquille, donc du 7 au 18 février 2011 pour ce qui est du Sous-Comité scientifique et technique.

Pas d'objections. *Le paragraphe 71 est donc adopté.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Paragraphe 27 dans le document L.279. Adoption du rapport du Comité. "Après avoir examiné les différents points de son ordre du jour, le Comité a adopté", etc., il faudra que le secrétariat précise le nombre de séances, la date, "a adopté son rapport à l'Assemblée générale qui contient les recommandations et décisions ci-après."

Mesdames et Messieurs les délégués, nous avons adopté, paragraphe par paragraphe la totalité du rapport sur le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Puis-je en conclure que le Comité est prêt à adopter le rapport dans son ensemble, tel qu'amendé ? Il n'y a pas d'objections ? *Le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'Assemblée générale est donc adopté.*

Mesdames et Messieurs, je déclare maintenant close la 627^e séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

[*Fin de la séance non enregistrée.*]

La séance est levée à 18 h 22.